

INFOLETTRE

Questions fréquemment posées

INONDATIONS 2023

Vous trouverez ci-dessous une mise à jour des questions reçues en lien avec les inondations. Pour consulter les questions des semaines précédentes, cliquez [ici](#).

TAXES

1- Est-ce que les taxes diminueront afin de tenir compte de la perte de valeur des propriétés?

Le service d'évaluation de la MRC de Charlevoix analysera les différents dossiers selon la situation, par exemple:

- o Est-ce que la résidence est toujours occupée?
- o Est-ce que la résidence sera démolie ou rénovée?
- o Si la résidence est rénovée, quelle est la valeur des travaux de rénovation et quelle est la durée des travaux?
- o Est-ce qu'il s'agit d'un multilogements et/ou est-ce un immeuble comportant plusieurs usages?

Aucune démarche du citoyen n'est alors nécessaire, la MRC procédera à cette analyse de manière systématique et l'information vous sera acheminée.

DEMANDE DE PERMIS

2- Quel est le délai pour l'obtention du permis à la Ville?

Les demandes en lien avec les bâtiments touchés par les inondations sont traitées en priorité.

Les demandes de permis concernant l'extérieur d'un bâtiment en zone PIIA nécessitent plus de temps d'analyse puisqu'elles doivent être soumises au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU). Des rencontres supplémentaires sont toutefois prévues, selon la quantité de demandes reçues, afin de procéder à l'analyse de ces dossiers le plus rapidement possible.

PRÉCIPITATIONS

3- Devons-nous nous inquiéter lors de fortes pluies?

Depuis les événements du 1er mai dernier, la Ville est particulièrement attentive lors de fortes pluies. Nos équipes sont à l'affût des différentes installations et les niveaux des cours d'eau et des rivières sur le territoire sont sous surveillance. Des travaux planifiés pour assurer la solidité de certains de nos équipements ont été effectués et d'autres sont prévus.

Veillez nous suivre sur nos différentes plateformes de communications pour avoir de plus amples informations en cas de fortes pluies. Des consignes et mesures de préventions y seront mentionnées, le cas échéant.

Si des questions persistent, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de vous répondre.

Bureau de rétablissement des inondations

inondations@baiesaintpaul.com

(418) 219-8498

Suivez-nous sur



Ville de Baie-Saint-Paul
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1
www.baiesaintpaul.com

[Afficher ce courriel dans votre navigateur no-content](#)
[Se désinscrire](#)